

Marseille, le 2 décembre 2024

*Chères et chers collègues,*

*Je me permets de vous écrire aujourd'hui non seulement en tant que Président de l'organisation syndicale CFTC en partenariat avec la CFE/CGC, mais essentiellement en tant que policier municipal.*

*Depuis sa création en 1975, tous des agents de PM de la collectivité ont toujours été logés à la même enseigne côté régime indemnitaire.*

*Comme vous le savez, la parution du décret du 26 juin 2024 oblige désormais les municipalités à mettre en place ce nouveau régime indemnitaire à compter du 1er janvier 2025.*

*Notre municipalité qui se veut progressiste a pourtant décidé, au travers de son projet d'Administration, de créer des disparités entre les différentes unités qui composent notre corps de métier.*

*Nous trouvons cela inacceptable et l'avons fait savoir aux Autorités à de nombreuses reprises.*

*Malgré notre volonté de trouver un accord gagnant gagnant avec l'Administration, celle-ci a décidé de faire la sourde oreille.*

*Nous avons donc lancé un préavis de grève le 21 novembre dernier qui court jusqu'au 9 décembre prochain. Il demeure en cours, ne l'oubliez pas ...*

*Vous avez été majoritaires à soutenir notre mouvement démontrant ainsi que vous ne voulez pas être considérés comme des « sous policiers » ainsi que le laisse entendre cette réforme.*

Les élus ont mis trop de temps à vous recevoir, laissant trop de pouvoir à l'Administration qui ne connaît pas votre quotidien difficile. Les décisions ont aussi été élaborées à partir d'informations fournies par une minorité d'entre vous, qui pour d'obscures raisons, préfèrent lâcher leurs collègues et faire cavaliers seuls. Les négociations visant à maintenir l'égalité de traitement pour tous ont de nouveau échoué.

Pour marquer encore notre colère, nous avons donc décidé en intersyndicale de ne pas siéger au Comité Social Territorial du 27 novembre 2024 où devait être présenté, entre autres, le dossier de votre régime indemnitaire.

L'administration se voit de nouveau dans l'obligation de convoquer les représentants du personnel le vendredi 6 décembre 2024.

Va-t-elle réviser le dossier relatif au régime indemnitaire des policiers municipaux ou préfère-t-elle le faire passer en force, à la manière d'un « 49-3 communal » au risque d'une censure à terme ?

Nous engageons encore l'Administration à revenir sur ses pas afin que vous puissiez de nouveau toutes et tous appartenir à la même police municipale, et être reconnus dignement !

Je vous donne rendez vous le mercredi 4 décembre 2024 à la base Vallier de 12h30 à 13h30 pour assister à notre réunion d'informations syndicales et pour la suite à donner à notre mouvement de résistance face à toutes ces formes d'injustices,

Dans l'attente veuillez recevoir, chères et chers collègues, l'expression de mes sincères salutations.

Ludovic Bedrossian